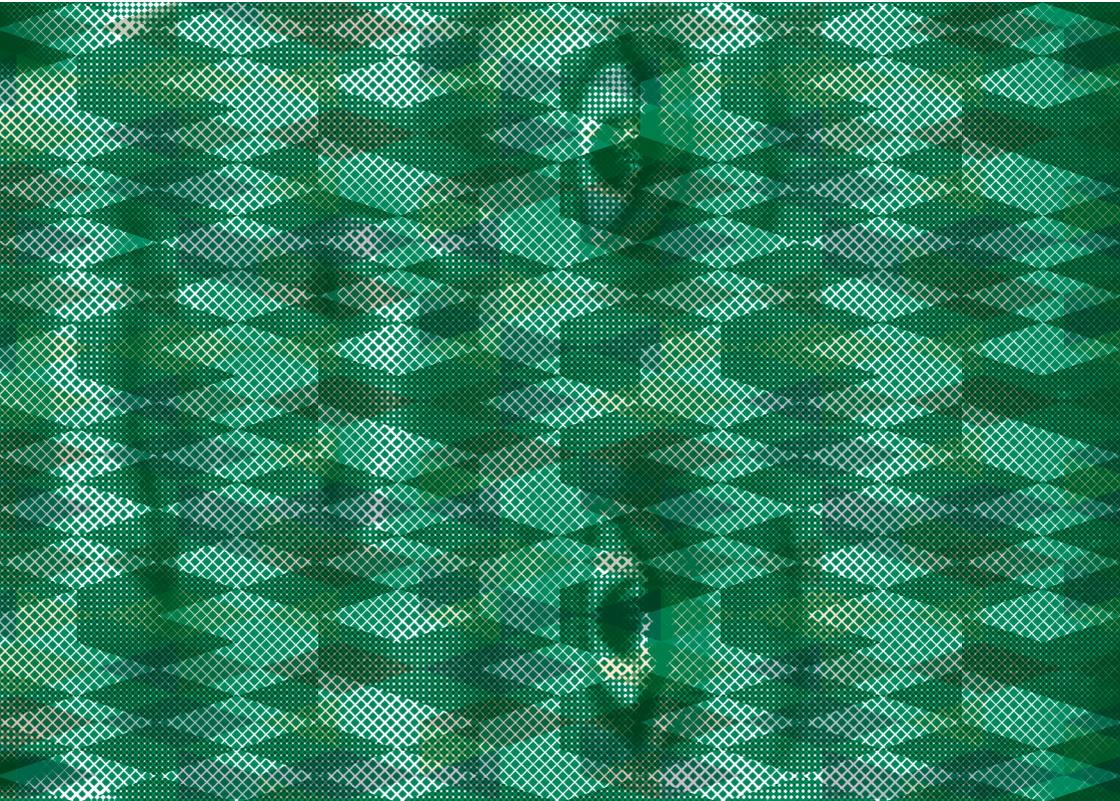


GROUPE PARLEMENTAIRE POUR
**LA SANTÉ SEXUELLE
ET LES DROITS**

CAIRE+ devient le Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits

Pour le 20^{ème} anniversaire de son existence, le Groupe parlementaire CAIRE+ s'offre un nouveau départ en abordant la législature 2019-2023 sous le nouveau nom de Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits. La nouvelle appellation reflète plus clairement les engagements du groupe et correspond mieux aux développements en cours sur la scène nationale et internationale. Le Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits s'appuie sur les droits humains pour défendre l'égalité des genres, la promotion de la santé sexuelle et la mise en œuvre des droits sexuels. Son action se déploie dans le contexte de la santé publique, de la formation, de la lutte contre la pauvreté et de la coopération au développement, selon le principe qui consiste à ne laisser personne de côté («leaving no one behind») de l'Agenda 2030 pour le développement durable.



>>> Devenir membre Le Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits est ouvert aux parlementaires du Conseil national et du Conseil des États. En tant que membres, vous serez invité-e-s aux rencontres trimestrielles, qui réunissent également des personnes expertes, et vous recevrez avant chaque session une newsletter contenant des informations sur les actualités et les manifestations dans le domaine de la santé sexuelle et des droits. De plus, des possibilités vous seront offertes de participer à des conférences internationales et à des voyages d'étude. L'adhésion au groupe vous permet d'être au courant des derniers développements, d'approfondir vos connaissances, d'intégrer un réseau et vous ouvre la possibilité de vous engager politiquement pour l'amélioration de la santé sexuelle et des droits.

Contact: susanne.rohner@sante-sexuelle.ch / Présidence: la conseillère nationale Yvonne Feri

>>> Santé sexuelle et droits

La **santé sexuelle** est intrinsèquement liée aux droits sexuels, comme le déclare l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, dans sa définition: la santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences agréables, en toute sécurité, sans aucune contrainte, discrimination ou violence. Pour réaliser la santé sexuelle et la maintenir, il faut protéger et respecter les droits de chacune et de chacun.

Les droits sexuels sont des droits humains appliqués à la sexualité, qui comprennent entre autres:

- le droit à l'égalité et à la protection de toute discrimination
- le droit à la sécurité et à l'intégrité corporelle
- le droit à l'autonomie
- le droit à la santé et à l'accès aux soins de santé
- le droit à la formation et à l'information
- le droit de décider librement d'avoir ou non des enfants et à quel moment

>>> Le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs

Le Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits (autrefois CAIRE+) est membre depuis 2000 du Forum parlementaire intereuropéen pour les droits sexuels et reproductifs (EPF). L'EPF est un réseau de groupes parlementaires établis en Europe qui s'engagent pour la promotion de la santé sexuelle et reproductive, notamment auprès des groupes de population vulnérables. L'EPF s'occupe de la mise en réseau, organise régulièrement des voyages d'étude et participe à des conférences internationales en y déléguant des membres. L'EPF est membre de l'Alliance parlementaire mondiale sur la santé, les droits et le développement (APM). La plateforme, créée en 2019, réunit des parlementaires du monde entier qui s'engagent pour de meilleurs soins de santé, pour les droits humains et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

A ce jour, 214 millions de femmes n'ont pas accès à la contraception et ne peuvent décider librement d'avoir ou non des enfants, ni quand elles souhaitent en avoir.

>>> L'Agenda 2030 pour le développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable constitue le guide et le cadre de référence mondial pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Il est placé sous la devise «Leaving no one behind» (ne laisser personne de côté). L'Agenda 2030 a été adopté en 2015 par les États membres de l'ONU. Les 17 objectifs doivent être atteints d'ici à 2030 et tous les États sont tenus de les mettre en œuvre. Le Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits veille à ce que la Suisse s'acquitte de ses obligations, tant au niveau national qu'au niveau international.

L'interaction entre les 17 objectifs de l'Agenda 2030 et leurs 169 sous-objectifs est capitale. Toutefois, pour ce qui concerne la santé sexuelle et les droits, ce sont prioritairement les objectifs 3, sur la santé, et 5, sur l'égalité entre les sexes, qui sont importants. En effet, ils reprennent et intègrent aussi le Programme d'action du Caire, adopté en 1994 lors de la Conférence de l'ONU sur la population et le développement. Ce programme constituait le fondement de notre groupe, comme son ancien nom, Groupe parlementaire CAIRE+, l'indiquait.



>>> **SANTÉ SEXUELLE Suisse**

La conduite du secrétariat du Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits est assurée par SANTÉ SEXUELLE Suisse. Membre accrédité de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF), SANTÉ SEXUELLE Suisse est l'organisation faitière des centres de conseil, des associations professionnelles et des spécialistes du domaine de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que de l'éducation sexuelle. En tant que partenaire du programme de prévention du VIH et autres infections sexuellement transmissibles (IST) de l'Office fédéral de la santé publique, SANTÉ SEXUELLE Suisse participe également à la prévention du VIH et des autres IST en Suisse.

>>> Contact

Susanne Rohner, responsable Advocacy
à SANTÉ SEXUELLE Suisse
susanne.rohner@sante-sexuelle.ch
Tel. 031 311 44 08

www.sante-sexuelle.ch

SANTÉ SEXUELLE Suisse
SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz
SALUTE SESSUALE Svizzera
SEXUAL HEALTH Switzerland

Les raisons de s'engager

Dans le monde, 37,9 millions de personnes vivent avec le VIH.
23,3 millions de personnes vivent sous thérapie antirétrovirale.
En 2018, 770'000 personnes sont décédées des suites du sida.

1

Nous nous engageons, selon le principe «Leaving no one behind», pour que toute personne, en Suisse et dans le monde, ait accès à des soins de santé.

La Suisse devrait contribuer à réduire la pauvreté dans le monde en attribuant au moins 0,5% du produit national brut à la coopération internationale au développement.

3

Nous nous engageons pour la promotion et la réalisation des droits sexuels. Les droits sexuels sont issus des droits humains et s'appliquent à toutes et à tous. Tout être humain a droit à l'autonomie et l'intégrité corporelle et nul ne peut être lésé ou discriminé en raison, notamment, de son sexe, de son âge, d'un handicap, de son origine, de son orientation sexuelle ou de son identité sexuelle.

2

Nous nous engageons contre la violence sexuelle, notamment en mettant tout en œuvre pour que la Convention du Conseil de l'Europe, dite d'Istanbul, sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique soit appliquée sans délai et suivie d'effets. La Suisse a ratifié la Convention d'Istanbul.

4

Nous nous engageons pour que la contraception soit librement accessible à toutes et à tous.

Les jeunes et les personnes à faible revenu doivent pouvoir y avoir accès sans limitations. L'accès à la contraception

contribue de manière considérable à l'autonomie sexuelle et à la prévention des grossesses non voulues.

5

Nous soutenons l'accès libre à l'interruption de grossesse, reconnue par le régime du délai. Les femmes ont le droit de disposer librement de leur corps, également en cas de grossesse non voulue.

6

Nous nous engageons pour une éducation sexuelle holistique, dans le cadre scolaire, basée sur les standards de l'OMS. L'éducation sexuelle permet aux enfants et aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires au développement d'une sexualité autonome, épanouie et sans risque. L'éducation sexuelle contribue également à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et des grossesses non voulues, ainsi qu'à l'égalité des chances et à la promotion des droits sexuels.